



Digne-les-Bains, le 17 mai 2019

**Élection des représentants au Parlement européen
26 mai 2019**

Horaires d'ouverture des bureaux de vote et pièces d'identité pour voter

À l'occasion de l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019, les bureaux de vote des communes du département des Alpes-de-Haute-Provence seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité pour pouvoir voter doivent :

- comporter une photographie, afin de permettre l'effectivité du contrôle par le président du bureau de vote ;
- être en cours de validité, ou, pour les cartes nationales d'identité (CNI) et passeports, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans. Cette règle permet ainsi aux électeurs de présenter une CNI délivrée au plus 20 ans auparavant et un passeport au plus 15 ans auparavant.

L'électeur peut présenter au moment du vote un permis de conduire en carton rose ou au nouveau format « Union européenne ».

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, il est possible de voter avec une pièce d'identité ou avec sa seule carte électorale.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence